



## Présentation de la formation « Altérités, au-delà de nos représentations »

### **Objectifs :**

Il s'agit d'apporter une meilleure connaissance des phénomènes migratoires et des processus d'intégration, et de favoriser la montée en qualification et en compétences des professionnels de l'intégration.

### **Public visé :**

Tout professionnel du champ éducatif, social et culturel et les acteurs locaux intervenants auprès des publics migrants et primo-arrivants.

### **Contenus et méthodes :**

Selon une approche transdisciplinaire, la formation soulève la question de la diversité culturelle dans différents champs d'activités. Elle permet d'éclairer la place et les enjeux du facteur culturel dans les relations professionnelles-personnes accueillies, au sein des équipes professionnelles, et plus globalement dans les cadres d'intervention des politiques publiques.

### **Dates et durée :**

**4 jours soit 28H, du Lundi 16 au Vendredi 20 Mars 2015 (sauf mercredi).**

**Les personnes inscrites pour le cycle, soit 4 jours, sont prioritaires. Date butoir d'inscription : le vendredi 20 février 2015.**

**Tarifs :** Notre politique tarifaire est adaptée aux moyens financiers mobilisables par stagiaire. Le montant journalier est de **336€ TTC, soit 48€/H/TTC.**

La formation, étant inférieure à 70H, peut être prise en charge selon votre statut, dans le cadre du fonds mutualisé de votre OPCA (à confirmer selon les accords de votre branche professionnelle, droits applicables selon les entreprises (moins de 10 salariés, moins de 50 salariés...)).

Nous restons à votre disposition pour une étude personnalisée de votre mode de financement et la transmission d'un devis - contact auprès de : [administration@ancrages.org](mailto:administration@ancrages.org)

Pour des informations relatives aux contenus et au déroulement contact auprès de : [formation@ancrages.org](mailto:formation@ancrages.org)

Pour information, le CPF remplace le DIF, droit individuel à la formation, **à compter de janvier 2015.**

Les heures non consommées au titre du DIF pourront être mobilisées pendant cinq ans dans le cadre du nouveau compte. <http://www.emploi.gouv.fr/dispositif/compte-personnel-formation-cpf>

Chaque titulaire peut accéder à son compte d'heures et le gérer en ligne <http://www.moncompteformation.gouv.fr/>

## LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

Différentes prises en charge existent pour le financement de votre formation et dépendent de votre statut.

